



Statut National Étudiant- Entrepreneur

Développez de nouvelles compétences
entrepreneuriales grâce à
l'accompagnement de PEPITE-LR





SNEE en bref

Le Statut National Étudiant-Entrepreneur (SNEE) permet de **tester une idée entrepreneuriale**, d'acquérir de nouvelles compétences et d'être accompagné à la création d'un projet.

| Pour qui ?

Tous les étudiants, jeunes diplômés et doctorants, porteurs d'une idée, d'un projet de création/reprise d'entreprise ou d'association.

Les conditions pour accéder au SNEE :

- avoir le Bac ou équivalent
- être inscrit dans un établissement de l'Académie de Montpellier
- avoir une idée de projet ou un projet en cours

| Quel contenu ?



Cours théoriques

Ateliers pratiques

| Quelle offre ?

Un **accompagnement** et une intégration dans l'**écosystème** :

- des **rendez-vous** d'accompagnement
- des espaces de **coworking**
- une reconnaissance
- une **communauté**
- des **partenaires** nationaux et locaux
- une substitution de **stage**
- une plateforme dédiée INOOK

| Pour quand ?

Les candidatures se font tout au long de l'année à partir du **1^{er} juin 2021** jusqu'au **28 février 2022**. À compter de l'octroi du SNEE, démarrage des cours, ateliers, rendez-vous et accès à l'offre de ce Statut !

Plateforme de candidature : snee.esr.gouv.fr

En savoir plus : www.pepite-lr.fr - snee@pepite-lr.fr

